



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme Arickx - Janssens demeurant Avenue de l'Equerre 10 à 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Le terrain concerné est situé Clos du Haras à 1301 Bierges et cadastré division 3, section E n°65E7.

Le projet consiste en la construction d'une maison unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

Superficie bâtie : $\pm 236\text{m}^2$ au sol,

Gabarit : Rez-de-chaussée + 1 étage + toiture plate,

Matériaux de parement : briques de terre cuites de ton gris.

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article D.IV.40 du Code : demande impliquant un ou plusieurs écarts [...] au permis d'urbanisation.

Le projet s'écarte des prescriptions suivantes du permis d'urbanisation :

- Utilisation de toitures plates,
- Hauteur sous corniche supérieure à 6 mètres,
- Niveau du sol inférieur au trottoir pour l'entrée des garages,
- Modification du relief naturel du sol,
- Superficie bâtie de plus de 1/10 de la superficie du terrain,
- Matériaux de parement : briques non enduites.

Le dossier peut être consulté les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h 00 à 12 h 00 (dernier accueil à 11 h 45) à l'adresse suivante : place des Carmes, 2 à 1300 Wavre.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : Madame Sabine Hage), téléphone : 010/230.371, mail : urbanisme@wavre.be, dont les bureaux se trouvent place des Carmes, 2 à 1300 Wavre.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 21 janvier au 4 février 2020 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 10 janvier 2020